

**Contrat ADELPHE de valorisation des emballages ménagers
Avenant n°5**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Eric Tavernier, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a signé avec ADELPHE, en 2006, un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers, prévoyant un soutien à la collecte sélective de ces déchets.

Suite à une modification de l'agrément d'ADELPHE par trois arrêtés en date du 22 février 2006, du 2 octobre 2006 et du 9 juillet 2007, un premier avenant au contrat a été signé le 10 janvier 2008.

Suite à une nouvelle modification de cet agrément, par arrêté en date du 21 décembre 2007, un deuxième avenant au contrat a été signé le 30 décembre 2008.

Afin de faciliter la gestion du règlement des soutiens financiers prévus par le contrat et donc augmenter la rapidité des versements correspondants, un nouveau procédé de mise en paiement de ces soutiens, le mandat d'autofacturation, a fait l'objet d'un troisième avenant signé le 31 juillet 2009.

Un avenant n° 4 visant à actualiser le soutien versé au recyclage des cartons d'emballages ménagers récupérés (EMR), objet d'une délibération du Conseil Municipal le 24 septembre 2009, est en cours de signature.

L'avenant n° 5, objet du présent rapport, modifie les objectifs de valorisation, notamment en ce qui concerne l'acier et l'aluminium extraits des mâchefers qui, aujourd'hui, ne sont pas intégrés au contrat. Ces matériaux sont valorisés après incinération et peuvent faire l'objet d'un soutien financier supplémentaire pour la Ville de Dieppe :

- 12 €/ tonne pour l'acier extrait des mâchefers, soit une recette prévisionnelle de 2 952 € pour 2010 sur la base de 246 tonnes récupérées,
- 75 €/ tonne pour l'aluminium extrait des mâchefers, soit une recette prévisionnelle de 1 575 € pour 2010 sur la base de 21 tonnes récupérées.

La Ville de Dieppe ne bénéficiera pas de soutien relatif à la valorisation énergétique dans la mesure où, actuellement, la chaleur produite par l'usine n'est pas valorisée. Toutefois l'avenant prévoit la possibilité de bénéficier de ce soutien au cas où l'installation évoluerait vers un dispositif de valorisation.

Considérant l'avis formulé par la commission N°3 réunie le 22 mars 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du présent rapport et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 au contrat ADELPHE de valorisation des emballages ménagers.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire